

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Convocation du 30/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Cédric SINGLE, Mme Laure LABOULAIS.

Absents excusés : Monsieur David BERTRAND (pouvoir Madame Véronique VINOT), Monsieur Sébastien GUIDEZ, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Frédérique THIEBAULT (pouvoir Madame Laure LABOULAIS).

Date d'affichage : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEMARY

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur Alain DEMARY est désigné secrétaire de séance.

1°) Vote du compte de gestion et compte administratif 2022 du budget général:

Monsieur le Maire expose les différents éléments du compte administratif du budget général 2022. Le CA fait ressortir les éléments suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Résultat d'exercice 2022

	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	380963.16€	435726.12 €	+ 54762.96 €

Section d'investissement	200310.66€	7397.95 €	-192912.71 €
Total	581273.82€	443124.07 €	-138149.75 €

Résultat de clôture 2022

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section de fonctionnement	363985.50 €	0 €	+54762.96 €	418748.46 €
Section investissement	-79435.70€	0 €	-192912.71€	-68634.62 €
Total	+ 358279.92€	0 €	-138149.75 €	+ 350113.84 €

Rappel résultat de clôture 2021 : + 358279.92 €

Résultat exercice 2022 : - 138149.75 €

Résultat de clôture 2022 : + 350113.84 €

Besoin en financement en 1068 pour combler le déficit d'investissement 2022: 100010.11 €

Résultat de clôture 2022 : + 421137.49 € (reprise de l'intégration du budget CCAS suite dissolution de 2389.03 €) (il reste des factures de la FDE à régler sur 2023 pour l'enfouissement des réseaux , une facture pour la SIAEP et un branchement de compteur d'eau et deux factures pour les travaux de trottoirs réalisés par BTTP d'une valeur de 18024 € à régler)

Besoin en 1068 pour combler le déficit d'investissement en 2022 : 100010.11 €

Excédent de clôture à reporter en 002 en recettes de fonctionnement : 321127.38 €

Excédent de clôture à reporter en 001 en recettes d'investissement : 68634.62 €

Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire de Miannay, ayant quitté la salle, l'assemblée vote, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Alain DEMARY, à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget général.

Le compte de gestion correspondant exactement au compte administratif est adopté à l'unanimité.

2°) Affectation du résultat 2022 :

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture d'un montant de 321127.38 € sera inscrit en 002 en recettes de fonctionnement et 68634.62 € en recettes d'investissement en 001 dans le budget primitif 2023.

3°) Subvention Ecole-voyage du Puy du Fou

- Monsieur le Maire indique que les écoles du RPI prévoient un voyage pour les classes de CE au CM de 5 jours courant mai 2023 au Puy du Fou de Poitiers. Ce voyage reviendrait à un coût de 15000 € environ tout compris.
- Lors du Conseil municipal du 15 septembre 2022, le conseil avait délibéré pour donner une subvention de 900 € aux écoles afin que les enfants aillent à ce voyage. La commune de Miannay participe à cette demande de subvention à la condition que les deux autres communes (Quesnoy le Montant et Cahon-Gouy) en face autant de leur côté.
- Les participants étant connus, la subvention serait de 817 € pour chaque commune du RPI pour les 49 enfants concernés. Il convient donc de redélibérer sur ce montant définitif. Après délibération, le Conseil municipal accepte de participer au voyage pour une participation de 817 € à la condition que les deux autres communes (Quesnoy le Montant et Cahon-Gouy) en fassent autant de leur côté.

4°) Atlas de biodiversité :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de réaliser un atlas de biodiversité du territoire communal sur le modèle déjà réalisé de l'atlas paysager réalisé par le PNR il y a quelques années. Il s'agit en l'espèce de réaliser une photographie de la faune et de la flore ainsi que des espèces vivantes sur le territoire de la commune. Le conseil municipal après discussion donne son accord.

4°) Local infirmières :

Monsieur le Maire indique que les travaux du local des infirmières 13, rue des Ecoles sont réalisés. Le local est dorénavant opérationnel. Les infirmières s'y installeront prochainement en mai. Un bail sera réalisé et signé entre la commune et Mesdames Irène CARPENTIER et Véronique DELABIE. Ce sera un bail d'un an renouvelable chaque année à échéance. Le montant du loyer est de 200 €, les charges restant à la charge des locataires. Une inauguration officielle aura lieu le samedi 6 mai 2023 sur place à 11h.

5°) Participation Citoyenne :

Monsieur le Maire indique que l'Adjudant de Gendarmerie, Diane DUMONT de la gendarmerie d'Abbeville souhaite relancer le dispositif citoyen dans la commune de Miannay et a sollicité la commune pour ce fait. L'adjudant interviendra lors d'un prochain conseil

municipal afin de réexpliquer aux conseillers municipaux le dispositif participation citoyenne afin de le relancer dans la commune lors d'un prochain conseil municipal d'ici l'été.

6°) Villes et villages fleuris:

Monsieur le Maire indique que le jury du concours des villes et villages fleuris, à la demande de la commune, a accepté le passage du jury en 2024 au lieu de cette année. Il indique également le devenir en réflexion de la volonté de la commune de continuer à défendre ou non les deux fleurs et rester dans le dispositif (manque de participants). Sujet en réflexion avec le conseil et la commission environnement.

7°) Problèmes téléphoniques sur la commune :

Monsieur le Maire indique que la commune a des soucis récurrents en matière de téléphonie mobile sur le réseau. La commune est intervenue récemment auprès de son interlocuteur privilégié en téléphonie. Le problème serait du côté du pylône au stade appartenant à SFR qui devrait régler le souci rapidement.

8°) Demande de subvention de la commune de Moyenneville:

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier provenant de la commune de Moyenneville qui demande à la commune de Miannay une participation de 4537 € soit 15 % du total du coût des travaux afin d'aménager les camping le Val de Trie et Clos Cacheleux au carrefour de la rue des Sources à Bouillancourt notamment au niveau des piétons qui circulent d'un camping à l'autre.

Le Conseil décide de demander plus d'explications et de financement de ces travaux avant de se prononcer.

9°) Divers:

-Subvention exceptionnelle Comité des fêtes:

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour le vote d'une délibération exceptionnelle de 360 € pour rembourser la part du spectacle de Noël (théâtre du Gourdain) et la part de la commune sur l'accompagnement musical au repas des aînés.

- Inauguration Box livres :

L'inauguration de la box livres (cabine téléphonique) aura lieu le jour de la célébration du 8 Mai. Le Conseil jeunes est chargé de trouver un nom à cette box.

-Prochain rendez-vous:

- Commission finances : Préparation du BP 2023 jeudi 20 avril 2022 à 18h30
- Conseil Municipal : Jeudi 27 avril 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 21 heures 55

Conseillers Municipaux	Présents /Absents	Signature
Philippe DELAPORTE	Présent	
Véronique VINOT	Présent	
Alain DEMARY	Présent	
Christophe SECACHE	Présent	
David BERTRAND	Absent	Procuration
Christophe ESNAULT	Présent	
David DUMENIEL	Présent	
Maxime PRUVOST	Absent	Absent
Isabelle CUVIER	Présent	
Frédérique THIEBAULT	Absente	Procuration
Sébastien GUIDEZ	Absent	Absent
Philippe LEGOIS	Présent	
Cédric SINGLE	Présent	
Laure LABOULAIS	Présent	